
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yohan GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Lionel GAZEAU et Noël VERDON

Date de convocation : 2 mai 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Adhésion à l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique (TEO)

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique (TEO) créé en 2018 est une association chargée de mutualiser, de valoriser et diffuser les données énergétiques et climatiques à l'échelle régionale et territoriale.

Considérant que la thématique Déchets-Ressources intégrée en 2021 à l'Observatoire a pour objectif de développer la connaissance, la valorisation et la restitution aux acteurs de la région des informations et données liées au secteur des déchets et des ressources.

Considérant qu'en 2022, Trivalis est devenu membre actif de la catégorie déchets-ressources de TEO afin de participer à l'organisation du partage de ces informations et de ces données. L'intégration de nouveaux membres en 2022 s'est faite sans compensation financière, l'Observatoire étant dans une période de transition.

Considérant que pour l'année 2023, la cotisation s'élève à 500 euros.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'adhésion de Trivalis à l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique pour la durée du mandat en cours,

- **Autoriser** à signer tout document relatif à cette décision et à verser à l'Observatoire le montant de la cotisation annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de Trivalis à l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique pour la durée du mandat en cours,

- **Autorise** à signer tout document relatif à cette décision et à verser à l'Observatoire le montant de la cotisation annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).